

LIMITE DES AFFAIRES MARITIMES (LAM)

ETIER DU COLLET (Affluent du Falleron)

Département de LOIRE-ATLANTIQUE (44) / Commune de LES MOUTIERS-EN-RETZ (44760)

Texte juridique de référence : Décret n° 59-951 du 31 juillet 1959

Limite	Observations
<p><i>Ecluse des Collets, chemin vicinal 6, commune des moutiers</i></p>	<p>Aspects juridiques : Texte de référence identifié</p> <p>Aspects géographiques :</p> <p>Le cours d'eau n'est pas mentionné sur le Scan Littoral mais peut-être considéré comme le bras reliant le Falleron et l'Étier de la Charreau Blanche ou l'Étier du Baron. La DDTM44 indique que la limite se situe au même emplacement que la Limite Transversale de la Mer (LTM), c'est-à-dire au niveau de l'ancienne écluse du Collet (transformée en passerelle dans le début des années 2000 lors des travaux d'extension du port). Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2 côté aval de l'écluse.</p> <p>Positionnement connu précisément (incertitude < 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en jaune sur la capture d'écran) :

